



Compte –Rendu : AG de la section de Pont de Beauvoisin

Saint Béron le 20 janvier 2018.

Accueil

Le Président de la section, Ludovic Szepecht, remercie chacun de sa présence et salue la présence de Jean -Paul Charpin (Président départemental), de Jean- Pierre Pascal (Président de la section de Yenne) et de Michel Lopez (Président du GDSA).

Il rappelle l'obligation de déclarer ses ruches entre 1^{er} septembre et 31 décembre, celle d'avoir une assurance responsabilité civile spécifique aux risques apicoles et souligne l'importance d'adhérer au **GDSA via la fiche d'inscription (sans oublier de reporter le nombre de ruches concernées).**

Rapport moral

L'aménagement du nouveau local est quasiment achevé. La désoperculation du miel 2017 et la mise en pots ont pu s'opérer dans de bonnes conditions. Présence de la section aux deux journées des Plantes : cela a permis de vendre toute la récolte, de faire connaître le Rucher école et sensibiliser le public à la connaissance de l'abeille. Tenue du stand de la foire de Savoie durant une journée.

Achat d'un gaufrier, après toute une recherche sur les façons les plus pratiques de travailler la cire ; formation progressive des adhérents intéressés par la fabrication de leurs feuilles de cire. Gestion des commandes : une seule commande prévue en mai avec livraison des produits en juin.

Projets 2018

Finaliser l'aménagement du local

Accueillir l'Assemblée générale du département le 31 mars à La Bridoire

Rapport financier

Attente de la subvention du département concernant l'achat de l'Algéco du Rucher école et du règlement d'un essaim.

Le compte de résultat, certifié conforme par le vérificateur aux comptes, est détaillé par Pierre Billon, Trésorier. Il fait apparaître un bilan positif.

Approbation des 2 rapports à l'unanimité

Rucher école

Thierry Bernardy donne un aperçu des activités du R E : gestion de 7 à 10 colonies, production de 114 kg de miel ; un quinzaine d'élèves à chacun des 13 cours ; vente d'essaims aux élèves ; autofinancement.

2018 sera la 10 ème année de fonctionnement du RE. Reprise des cours le 23 mars.

Renouvellement du bureau

Deux membres du bureau sont démissionnaires ; 3 candidats se présentent, élus à l'unanimité : Marie Christine Stra ; Alain Bavuz ; Bernard Faye

Le nouveau bureau est ainsi constitué : **Président** : Ludovic Szpecht. – **Vice - Président** : Jean Lutrin- **Trésorier** : Pierre Billon - **Secrétaire** : André Rochas – **Responsable rucher école** : Maurice Bal Sollier

Autres membres : Alain Bavuz ; Thierry Bernardy ; Bernard Faye ; Jérôme Laurenti ; Fabrice Messing ; Eric Poulain ; Marie-Christine Richard ; Marie Christine Stra

Intervention du Président départemental

Jean-Paul Charpin félicite les nouveaux membres du bureau. Il reprend ensuite en les complétant différents points évoqués lors des discussions précédentes :

- La cire : les établissements Isnard se sont trouvés dans l'obligation d'acheter de la cire à l'étranger du fait du déficit en France. Nécessité pour chaque adhérent de conserver sa cire afin de la recycler et éviter de mettre de la mauvaise cire dans le circuit. La FARA pose la question du rapport entre la qualité de la cire et le bois utilisé pour les cadres.
- AG de la Bridoire : prévoir une petite équipe pour l'accueil des participants et l'organisation de l'apéritif vers 12h 30. Un montant de 150 € est alloué à la section organisatrice.
- L'Algéco est bien subventionné à 20 % ; le règlement a pris un peu de retard.
- Bilan très favorable du voyage en Roumanie et de la journée de l'abeille
- Salon « Saveurs et Terroirs », avec pour thème « le miel » Il aura lieu en novembre 2018 et il est proposé au syndicat de tenir l'entrée du salon pour vendre du miel de toutes les origines du département
- Commandes mellifères à passer jusqu'au 31 janvier au Président de la section qui centralisera auprès de Pierre Roche (9 € /kg)

Intervention du Président du GDSA

Michel Lopez détaille les changements opérés cette année sur la feuille d'adhésion : séparation de la partie GDSA de l'adhésion globale. Il expose ensuite les missions du GDSA, régi par la loi de 1905 et créé en 1963 pour améliorer l'état sanitaire des ruches et coordonner la lutte sur le plan collectif avec les services vétérinaires.

L'agrément de la commission régionale de pharmacie vétérinaire court entre 2015 et 2020. Il permet la mise à disposition des médicaments vétérinaire pour l'apiculture.

Passage en revue des actions menées par le GDSA : organisation des plans de lutte ; conseils sur les méthodes de prophylaxie ; prise en charge des analyses de laboratoire ; formations sur les contrôle d'infestation du varroa et sur les questions sanitaires ; organisation de conférences...

Des questions pour montrer les enjeux de l'évolution constatée depuis 2 ans :

Faut-il avoir une filière apicole indépendante au niveau des structures (actuellement tous les éleveurs cohabitent dans la même structure) ?

Quelle place des apiculteurs dans les Organisations à Vocation Sanitaire ?

Poursuite des discussions autour du pot de l'amitié